



Dette remontant à 2008 et pression d' une societe de rachats de c

Par **entresoi**, le **29/12/2012** à **08:30**

[fluo]bonjour[/fluo] en 2005 suite à une séparation je me suis retrouvée en difficultés financières avec plusieurs crédits à rembourser....en 2008 je suis passée plusieurs fois au tribunal d' instance pour demander des délais de paiement - que j' ai obtenu - j' ai mm eu 2 gels sur dettes le temps de rembourser les dettes les + importantes. J ai fini de payer en nov 2012 et me croyait rassurée.

or une societe de rachats de credits m' a contactée jeudi dernier concernant une dette remontant à debut 2008....menaces et insultes (voleuse !!!) un discours hyper agressif....j' ai demandé s' il y avait eu un titre executoire (re insulte) et lorsque j' ai demandé à quel huissier mon dossier avait été remis...alors là dechainement de mots d' oiseaux.....que j' allais entendre parler d' eux et qu' ils allaient saisir mes comptes bancaires.....(le creancier avait 2 ans pour reagir au niveau judiciaire...cette dette beneficie donc de la forclusion ?

CETTE SOCIETE (CODEACTIVE à BAYONNE)A T ELLE DE TELS POUVOIRS ET DOIS JE ATTENDRE QU ILS REVIENNENT A LA CHARGE....SI OUI QUE FAIRE ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **29/12/2012** à **11:26**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Avez-vous lu les divers posts concernant les dossiers Crédirect, Intrum Justitia?

Si votre dernier règlement remonte à plus de 2 ans, et que cette société ne peut fournir un titre exécutoire, il y a forclusion.

Vous ne versez aucun centime sans ce titre, et au prochain appel vous répondez que vous déposez plainte pour harcèlement